

**Commune d'AUBIGNAS**  
**Compte rendu du conseil municipal du 17 janvier 2020**

**Présents :**

Christian BOSQUET, Jérôme DIMEGLIO, Emilie BORDE, Serge CAMPANA, Anne CHAUMAZ, Frédéric CHALANCON, Dominique LAVANDIER, Nathalie RODRIGUES, Serge VILLARD.

**Absents excusés :** Jean-François GUILBERT qui a donné pouvoir à Christian BOSQUET

**Absent :** Sébastien BRUN

**Ordre du jour :**

- ✓ Annulation délibération rétrocession de chemin du 22 novembre 2019,
- ✓ Schéma général de l'eau,
- ✓ Délibération pour mise en non-valeur,
- ✓ Demande d'acquisition de terrain,
- ✓ Délibération modificatives budgétaires,
- ✓ Travaux de voirie,
- ✓ Divers :
  - \* Informations suite au séisme,

Monsieur le maire introduit la séance par le compte rendu du dernier conseil qui est adopté à l'unanimité.

**1) Annulation délibération rétrocession de chemin du 22 novembre 2019**

La délibération de rétrocession du chemin communal en chemin privé n'a pas été acceptée par le contrôle de légalité de la préfecture de l'Ardèche. Cette démarche de rétrocession doit être précédée d'une enquête publique.

Compte tenu de cet élément, le conseil décide **d'annuler la délibération en date du 22 novembre 2019.**

**2) Schéma général de l'eau**

Monsieur le maire fait état de l'étude réalisée dans le cadre du schéma général de l'eau par la société Réalités Environnement. Cette dernière met en évidence le besoin d'augmenter le rendement de notre réseau d'eau et de passer ainsi d'un rendement de 65 % à 75% demandé par la DDT (Direction Départementale des Territoires) et l'Agence de l'eau.

Pour ce faire monsieur le Maire propose les travaux suivants :

Changement de 3 compteurs de quartier en y ajoutant 3 compteurs de plus.

L'ajout d'un compteur sur le départ de chaque source.

Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention :

De 30% au Conseil Départemental dans le cadre de PASS Territoire

De 50% à l'Agence de l'eau

Pour la DDT cet augmentation du rendement doit être obtenu avant le 31 décembre 2020.

Un rendez-vous avec le directeur de cet organisme a été obtenu pour discuter de ces recommandations difficiles à obtenir dans l'année.

Monsieur le Maire fait aussi état d'une des conclusions du schéma général de l'eau qui propose une interconnexion partielle avec le syndicat du Fay (SIE du Fay)

Cette proposition est soumise à réflexion.

3) **Délibération pour mise en non-valeur**

Monsieur le Maire propose les mises en non-valeur suivantes :

Eau : 88 € datant de 2015

Cantine : 29.66 € datant de 2017

**La délibération est acceptée à l'unanimité**

4) **Demande d'acquisition de terrain**

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande d'acquisition d'une parcelle de terrain de 80 m<sup>2</sup> attenante à des biens bâtis du demandeur au cœur du village.

Après discussion le conseil décide de donner un avis favorable à cette demande pour un prix de 800€

5) **Délibération modificatives budgétaires**

Passage du compte :

Chapitre 011 article 65221 – 4000 € compte surévalué

Au compte :

Chapitre 014 article 739223 + 4000 € compte sous-évalué

**Modification acceptée à l'unanimité.**

6) **Travaux de voirie**

Les travaux d'élargissement du chemin de la Cantonne sont en cours.

Monsieur le Maire propose la même opération d'élargissement du chemin de Fongiraud pour un montant de 3800 €.

**Après discussion la proposition est acceptée à l'unanimité.**

7) **Divers**

**Séisme du Teil** : La commune n'a pas été classée en catastrophe naturelle par la commission nationale du vendredi 10 janvier. La décision est reportée à la prochaine commission.

**Ramassage des élèves** : Les conseillers, parents d'élèves, se plaignent du manque de communication de la région Auvergne Rhône-Alpes concernant le ramassage des élèves par les cars de la Région.

**Départ de notre secrétaire administrative** : notre secrétaire administrative doit malheureusement quitter son poste pour raison personnelle. Le maire et son 1<sup>er</sup> adjoint ont commencé des entretiens pour un recrutement rapide permettant un tuilage efficace avant son départ prévu pour le 20 mars prochain.

**Gîtes** : les gîtes sont actuellement occupés par des victimes du séisme du Teil pour une durée indéterminée.

**Logement de la Placette** : le logement de la Placette est en attente de la pose de l'escalier avant son ouverture définitive à la location.

**Parchemin** : les travaux de rénovation du parchemin datant du Moyen-Age ont été présentés au conseil.

**Vente des biens vacants secteur du Bouchet** : cette proposition est reportée au prochain conseil.

La séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance